Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260601-D2026010613-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/01/06/13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1er JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le premier juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PICARDA Styren, BERNY Benoît, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, MICHEL Ellen, LE BRIS Philippe, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, MALIGE Sabrina, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : PÉRON Matthieu, LE HORS Clément, VERGNAULT Marie.

Procuration(s) : PÉRON Matthieu à LIEFFRIG Eric, LE HORS Clément à BOUËDEC Jean-Michel, VERGNAULT Marie à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, LIEFFRIG Eric a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 20/05/2026
Convocation affichée le : 22/05/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 24
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……..…
Certifié exécutoire le …..……..
A GOURIN, le……..……

La Maire,
Bérangère FRITZ.

13- ACQUISITION DE L'IMMEUBLE CADASTRÉ SECTION AT N° 476 (GARAGE) SIS CHEMIN DU ROZ DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ÎLOT CINÉMA

Madame la Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 26 février 2026 relative à l'acquisition de l'immeuble cadastré section AT n° 476 (garage), sis chemin du Roz à Gourin, dans le cadre de l'aménagement de l'îlot cinéma.

Cette délibération approuvait l'acquisition de ce bien pour un montant de 4 400 €.

Or, il s'avère que des frais de négociation ont été engagés pour un montant de 2000 €.

Après négociation avec l'Agence Connect' Immo de Gourin, madame la Maire propose au conseil municipal la prise en charge de ces frais de négociation à hauteur de 1 400 €.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260601-D2026010613-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée, avec 22 voix « POUR » et 5 voix « CONTRE »,

APPROUVE la prise en charge des frais de négociation pour un montant de 1 400 € ;

APPROUVE la prise en charge des frais de notaire ;

ENTÉRINE le prix d'acquisition du garage à la somme de 4 400 € ;

AUTORISE madame la Maire, ou son représentant en cas d'empêchement, à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

Fait à Gourin, le 1er juin 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
Eric LIEFFRIG.

La Maire,
Bérangère FRITZ.